

## Mémo de la Commission des finances au Conseil communal de la Ville de Pully

(correction)

Préavis No 11-2019 - Arrêté d'imposition pour les années 2020 et 2021

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Contrairement à ce que les conclusions du rapport de la Commission des finances du 17 octobre 2019 sur le préavis no 11-2019, laissent croire, seul le taux de 63 points a été approuvé par 9 voix pour et 2 abstentions. La fixation de la durée de l'arrêté à 2 ans a, elle, été approuvée par 6 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention.

Je vous prie de bien vouloir excuser cette imprécision et de prendre note qu'elle ne modifie pas les recommandations de la Commission des finances relatives au préavis 11-2019.

Pour la Commission des finances :

Pully, le 22 octobre 2019

Richard Pfister, président